

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET</b>		Date : 22/06/2022.....	
INTITULÉ DE L'ACTION : MOBILITÉ À L'ÎLOT ROSSINI .....			
<b>DÉPENSES (*)</b>		<b>RECETTES</b>	
Prestation(s) (1)		Autofinancement	
Parkour59 (4 animateurs)	400,00	Permaculture Humaine (denrées alimentaires)	100,00
AFEV Pimp my casque	500,00		
BUSABICLOU réparation vélos	350,00		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Denrées alimentaires	100,00		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Stand ZD DIY (ingrédient pour 48 participants)	100,00		
Assurance			
Tracts, affiches			
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>1350,00</b>
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	486,80
Stand ZD DIY (4 heures x 2 pers.)	86,80		
Permaculture Humaine	400,00		
<b>SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES</b>			
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>1936,80</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1936,80</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.